

Commune de MAILLY-RAINEVAL

PROCÈS-VERBAL
de la réunion du Conseil Municipal
de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 28 Mai 2019

Convocation : le 21 Mai 2019

Affichage : le 04 Juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mai, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

Présents : Mesdames Carole CHARLES, Linda HOREMANS (*arrivée à 20h*), Véronique MESUREUR (*arrivée à 20h*), Tatiana VIALLANEIX (*arrivée à 20h*) et Messieurs Gilles BRULE, Philippe GOBLET, Francis MOURIER et Christophe TAHON.

Représentés : M^{me} Isabelle MOURIER par Mr Francis MOURIER.

Absent(es) : M^r Thomas LEROUX.

Secrétaire de la séance : M^{me} Véronique MESUREUR et M^r Philippe GOBLET.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 16 Avril 2019 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

M^{me} Tatiana VIALLANEIX demande que le budget soit plus détaillé sur le PV du conseil ou en rédigeant une note avec les projets des travaux à communiquer.

M^r le Maire n'est pas opposé pour plus de transparence, mais serait plus enthousiasmé par une aide du conseil municipal pour l'élaboration du Budget ou de sa présentation dans le cadre du journal « JDMR » à distribuer aux habitants (appel aux bonnes volontés pour une équipe de rédaction).

Intervention de Mr CHRÉTIEN de l'AMEVA suite au diagnostic sur l'étude de l'eau.

M^r le Maire rappelle que Mr Bonnière du bureau d'étude d'Altéréo / G2C était intervenu au conseil le 26 février 2019 pour une présentation de 2 scénarios de travaux.

Scénario 1 : coût estimatif de 944 000 € :

Priorité 1 : (2019-2023)

- | | | |
|--|---|------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Captage : Installation d'une nouvelle clôture,
Installation d'une alarme anti-intrusion,
Renouvellement de l'Hydraulique | } | 10 000 € |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de renouvellement de réseau : Tranche 1 (640 ml) sur les rues suivantes : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ↪ rue Jardinière, ↪ rue de l'Église, ↪ rue Haute | } | 185 000 € |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Interconnexion : Création d'une interconnexion avec la commune de Thory (SIAEP Plateau Sud d'Ailly-sur Noye) : | | 485 000 € |

- Ouvrage de stockage : Mise en sécurité du Château d'eau : **40 000 €**

Priorité 3 : (2029-2033)

- Programme de renouvellement du réseau : Tranche 2 (820 ml) sur les rues suivantes :

↙	rue Thory,	}	200 000 €
↙	rue Basse de Moreuil		

- Passage Caméra du forage : **1 500 € tous les 10 ans**

Priorité 1,2 et 3 : (2019 à 2033)

- Maintien du parc des compteurs abonnés (10 compteurs / an) : 1 500 € sur 15 ans

↓
22 500 €

Scénario 2 : coût estimatif de 919 000 €

Priorité 1 : (2019-2023)

- Captage : Installation d'une nouvelle clôture,
Installation d'une alarme anti-intrusion,
Renouvellement de l'Hydraulique } **10 000 €**
- Ouvrage de stockage ou: Réhabilitation du réservoir sur tour (65m3) : **215 000 €**
Création d'une bâche (40m3) et surpresseur : **175 000 €**

Priorité 2 : (2024-2028)

- Programme de renouvellement du réseau Tranche 1 (640 ml) sur les rues suivantes :

↙	rue Jardinière,	}	185 000 €
↙	rue de l'Eglise,		
↙	rue Haute,		
↙	rue de Rouvrel		

Priorité 3 : (2029-2033)

- Interconnexion : Création d'une interconnexion avec la commune de Thory
(SIAEP Plateau Sud d'Ailly-sur Noye) : **485 000 €**
- Passage Caméra du forage : **1 500 € tous les 10 ans**

Priorité 1,2 et 3 : (2019 à 2033)

- Maintien du parc des compteurs abonnés (10 compteurs / an) : 1 500 € sur 15 ans

↓
22 500 €

Suite à donner :

Action à court terme :

- Mise en sécurité des ouvrages
- Mise en conformité du captage

- Evaluation de la capacité de production du forage
- Mise en sécurité du réservoir (65m³)

Action à moyen terme :

- Tranche 1 : rue Jardinière, rue de l'Eglise, rue Haute et rue de Rouvrel
- Tranche 2 : rue de Thory, rue Basse de Moreuil

Action à long terme :

- Sécurisation de la ressource en eau
- Interconnexion (Thory)

Action en continu :

- Renouvellement de 10 compteurs d'eau par an (minimum)

Conclusion de l'étude du diagnostic : M^r Gaëtan CHRÉTIEN propose la mise en conformité, la production, la réhabilitation ou une bâche avec surpresseur au château d'eau route de Thory et du réservoir rue de Rouvrel :

Action à court terme :

↪ Mise en conformité du captage :

- Renouvellement de la clôture avec portail de 2 m de hauteur : **5 000 €**
- Réalisation d'une margelle autour du puit
- Réfection du bâtiment
- Renouvellement de l'hydraulique : **3 000 €**
- Installation d'un système anti-intrusion : **2 000 €**

10 000 €

↪ Évaluation de la capacité de production du forage :

- Test de productivité du forage – Tranche ferme
- Procédure de mise à jour de la DUP - Tranche Optionnelle

Description du 1^{er} point ci-dessus :

❖ Essais de pompage :	4 000 €
❖ Diagraphie du puit :	1 000 €
❖ Test de verticalité :	2 000 €
❖ Analyse de qualité :	2 000 €
❖ Dossier loi sur l'eau :	2 000 €

11 000 €

↪ Réhabilitation du réservoir sur tour (65m³) :

❖ Objectifs :

- Sécurisation du stockage et de la distribution d'eau potable } **180 000 € HT**
- Réhabilitation du génie civil et de l'étanchéité des cuves
- Etude, Maîtrise d'ouvrage, contrôle... } **54 000 € HT**

❖ Avantages :

- Fonctionnement de la distribution en gravitaire
- Conservation des ouvrages existants
- Pérennise le système de stockage
- Conserver une même emprise au sol des ouvrages de production et de stockage

❖ Inconvénients : Coût des travaux❖ Coût total : **234 000 € HT**↪ Bâche + surpresseur :❖ Objectifs :

- Sécurisation du stockage et de la distribution d'eau potable
- Mise en sécurité de l'ouvrage
- Limiter les travaux en attente d'une alimentation par une connexion voisine.

❖ Avantages :

- Limiter le coût investissement

❖ Inconvénients :

- Fonctionnement du surpresseur donc forte augmentation du coût de fonctionnement **5 000 € / an** (Consommation électrique + entretien)
- Vulnérabilité du système (prévoir un groupe, panne de courant)
- Pas de réserve de stockage (24heures minimum)
- Emprise au sol, problématique d'une antenne relais sur le site

❖ Coût total : **175 000 € HT**↪ Réservoir de 70m3 rue de Rouvrel : Proposition de M' CHRÉTIEN :❖ Proposition de reconditionnement du réservoir en réserve incendie :

- Une étude complète de l'état du réservoir
- Travaux ont été estimés à **150 000 € HT**
- Le financement des travaux ne pourront pas être inclus dans le budget du service des eaux de la Commune

↪ Déroulement du projet : proposition de M' Gaëtan CHRÉTIEN

- M' CHRÉTIEN nous propose un déroulement du projet avec détail des étapes et des intervenants en fonction du type de travaux choisis.
- Il faut que la commune choisisse un Assistant à Maîtrise d'ouvrage
- Consultation par AMÉVA pour trouver un maître d'œuvre et un contrôleur sécurité.
- Plan de financement, planification et Subventions suivi par l'AMÉVA
- Etudes complémentaires obligatoires (Amiantes, plombs...) avant travaux estimés à **7 000 €**

- Le conseil municipal doit décider en Juin 2019 pour le commencement des travaux dans le 1^{er} semestre 2020 et fin 2020.
- 22h00 Fin d'intervention de M^r Gaëtan CHRÉTIEN

↪ **Débat à l'issue de la présentation, après le départ de M^r Gaëtan CHRÉTIEN :**

- M^r le Maire annonce qu'il a rencontré le SIAEP Plateau Sud d'Ailly sur Noye qui refuse d'intégrer la Commune de Mailly-Raineval à ce jour
- Suite au refus du SIAEP Plateau Sud d'Ailly sur Noye le scénario 1 n'est plus envisageable à court terme.
- Le conseil municipal opte pour la Réhabilitation du château d'eau route de Thory, estimé à **180 000 € HT** sans frais annexe.
- Dans le cadre du diagnostic du réseau d'eau, M^r le Maire indique que le bureau d'étude G2C / ALTÉRÉO l'a accompagné pour présenter sa demande au SIAEP Plateau Sud d'Ailly sur Noye avec également la restitution des études au conseil municipal du 26 Février 2019, moyennant une prestation de **665 € HT**
- Afin de procéder au paiement de cette prestation supplémentaire au marché d'un montant de **798 € TTC**, il est nécessaire de délibérer. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le paiement de cette prestation.
- Le conseil municipal a accepté en son temps l'avenant au marché en phase 2 des recherches de fuites pour **450 € HT**, ce qui permet aujourd'hui de solder le décompte final N°4 de **5 904 €** sur un marché total de **29 156.40 € TTC**. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité le paiement de ce solde.

Délibération 19.2019 : Compétences Eau et Assainissement Collectifs.

Vu le IV de l'article 64 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article 1er de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Considérant que le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la communauté de communes Avre Luce Noye ne sera pas opérationnel au 1er janvier 2020;

Considérant qu'un report du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la communauté de communes Avre Luce Noye au 1er janvier 2021 est plus réaliste;

Après l'exposé de M^r le Maire et après en avoir délibéré:

Article 1: le conseil municipal vote un report du transfert des compétences eau potables et assainissement à la communauté de communes Avre Luce Noye du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2021, étant compris que le transfert des compétences au 1er janvier 2021 nécessitera une délibération du conseil communautaire de la communauté de communes;

Article 2: le conseil municipal charge son maire de transmettre la présente délibération au Préfet de la Somme au plus tard le 1er juillet 2019.

Divers Devis.↳ **Fête du village :**❖ ***Groupe musique ka'pris.***

M^r le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis groupe musique ka'pris pour l'apéro concert 12h à 18h pour un montant de 850 € TTC pour 5 personnes au lieu de 650 € TTC l'an dernier pour 3 personnes.

Après réflexion, les membres du conseil municipal demandent à l'unanimité des membres présents de diminuer ce devis à **750 € TTC.**

❖ ***Structures gonflables.***

M^r le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions de structures gonflables pour la fête du village pour un montant de 690 € TTC au lieu de 650 € TTC l'an dernier.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité des membres présents le devis de Stéff Dj Mawe évalué à 690 € TTC comprenant 3 structures gonflables.

❖ ***Repas de la Fête du Village.***

Mr le Maire indique aux membres du conseil que nous n'avons pas encore reçu le devis de CP Rôtisserie à Chaussoy-Epagny afin de renouveler la prestation de l'an dernier. Le tarif des repas est inchangés soit 7 € pour les enfants 12 € pour les adultes.

↳ **Église :**

M^r le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de la société ABINOV pour effectuer le nettoyage des gouttières de l'Église et mettre en place un grillage anti pigeon qui s'élève à 570 € TTC.

Après réflexion, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents le devis.

Organisation de la randonnée.

M^r le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une randonnée à lieu le Samedi 1^{er} juin 2019, avec un rendez-vous à 9h45 à la Mairie. Et sollicite la participation du conseil municipal qui a invité les habitants à cette animation qui permet d'entretenir des liens de convivialité entre nous.

Fête Nationale.

↳ **13 juillet 2019:** **21h30** : Rassemblement à la Mairie
22h00 : Retraite aux Flambeaux (défilé dans les rues du village) ;
23h00 : Pot de l'amitié offert par la Mairie.

↳ **14 juillet 2019 :** **11h45** : Cérémonie au Monument aux Morts ;
Dépôt de gerbe ;
12h00 : Vin d'honneur et restauration sur place organisée
par l'Association Loisirs et Détente

Dans l'après-midi : jeux divers sur la place (concours de boule...).

Questions diverses :**Informations :**

Mr le Maire fait part d'information concernant Le PLUi et de nombreux dossiers qui seront à étudier dans le cadre de l'aménagement de la commune et du territoire en lien avec le ruissèlement, l'érosion, les inondations pour le mandat prochain des élus après les élections de 2020.

Ces dossiers seront très lourds à gérer, M^r le Maire s'inquiète de l'implication des élus pour tous ces dossiers sans compter l'exécution des travaux du château d'eau, du réseau d'eau ainsi que les dossiers courant en cours actuellement.

Mr le Maire sollicite son conseil pour une réflexion d'ici septembre sur l'implication des uns et des autres pour le prochain mandat, pas question pour lui de continuer seul avec autant de dossier et de travail, chacun de nous a droit à sa vie personnel, mais l'engagement d'un élu passe par une implication forte dans sa commune pendant 6 ans pas seulement les premières années, c'est au conseil de montrer l'exemple par sa participation pour animer notre village.

Réunion de Conseil :

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une prochaine réunion de conseil aura lieu :

Le Mardi 25 Juin 2019 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.

Fait à Mailly-Raineval,
Le 04 Juin 2019